

**La Conseillère d'Etat,  
Présidente de la cour administrative d'appel de Nancy,**

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

**DECIDE**

**Article unique :**

Mmes et MM. les Premiers conseillers :

- Eric MEISSE,
- Stéphane BARTEAUX,
- Mariannick BOURGUET-CHASSAGNON,
- Jean-Baptiste SIBILEAU,
- Nolwenn PETON,
- Hélène BRODIER,
- Sophie ROUSSAUX,
- Arthur DENIZOT,
- Anne-Sophie PICQUE,
- Cyrielle MOSSER,
- Marion BARROIS.

sont désignés pour statuer, le cas échéant, par ordonnance sur les cas prévus aux 1° à 5° et 7° de l'article R. 222-1 du code de justice administrative dans les dossiers dont ils sont rapporteurs.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> septembre 2023



Pascale ROUSSELLE